

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 20

Artikel: La querelle en bouteilles
Autor: Diesbach, Roger de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La querelle en bouteilles

■ **Europe, écologie, industrie et politique font parfois un curieux mélange et un ménage orageux. La preuve autour des bouteilles d'eau minérale...**

De l'ordonnance fédérale qui interdisait une série d'emballages pour boissons, Berne ne retenait plus à la fin juin que l'interdiction des bouteilles en PVC. Mais les commerçants d'eaux minérales françaises, presque les seules à utiliser encore des bouteilles en PVC, se sont alliés aux fabricants de matières plastiques et au Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie pour lutter contre le feu rouge fédéral. Le département de Flavio Cotti réfléchit. Il devait faire connaître rapidement sa position. Le 13 juillet à Genève, les milieux qui se sont associés pour défendre les PVC ont présenté une stratégie permettant d'abaisser de deux tiers les 1500 tonnes de PVC à éliminer chaque année. Ils refusent l'interdiction mais proposent un contrat volontaire. Ils ont constitué l'association "PVC Recycling" qui devrait prochainement récupérer les bouteilles en PVC. D'autre part, il est prévu de percevoir "une taxe de dépollution" sur les emballages en PVC. En outre, les producteurs d'eaux françaises comme les fabricants de PVC ont écrit à différents ministères du commerce et des affaires étrangères "afin de les influencer favorablement".

■ "Interdit d'interdire"

Le PVC est dangereux parce qu'il dégage du chlore quand on le brûle. Comme nous n'en brûlerons plus, le PVC n'est donc plus dangereux", affirme Georges Hertig, importateur d'eaux françaises (Perrier, Vichy, etc.) à la Chaux-de-Fonds. Hertig reconnaît que l'interdiction du PVC serait mortel pour

son entreprise. Mais pourquoi les Français ne se mettraient-ils pas comme les Suisses aux bouteilles en PET, moins polluantes à détruire ? Parce que ce changement leur coûterait 200 millions de francs. Et que le PET donne un mauvais goût aux eaux qui doivent venir de loin, affirme Hertig : "C'est nous qui sommes bons, propres et purs, pas le PET !". Et d'ajouter : "L'Europe interdira à la Suisse d'interdire le PVC, comme elle lui interdira de nous frapper d'une taxe".

■ Argument protectionniste ?

Certains producteurs suisses d'eaux minérales, qui se sont déjà mis aux bouteilles en PET, utilisent les arguments de la protection de l'environnement con-

tre le PVC pour affaiblir leurs concurrents français. Le 25 juin, les industriels intéressés par la nouvelle ordonnance sur les emballages ont rencontré Flavio Cotti à Berne. Ce dernier présenta un nouveau projet d'ordonnance qui ne retenait que la seule interdiction des bouteilles en PVC. Malgré la vive opposition du Vorort et de l'ASKI, la Communauté de travail de l'industrie suisse des matières plastiques. A cette occasion, des Suisses ne firent pas de cadeau à leurs concurrents français. Le délégué de Feldschlösschen : "Le PVC ne sert à rien. Nous et bien d'autres n'en avons pas besoin". Henniez : "Nous vous demandons d'interdire le PVC puisque le passage au PET est possible. Nous l'avons bien prouvé."

■ Une lettre du Vorort

Le 28 juin, le Vorort écrit à Flavio Cotti qu'une interdiction du PVC serait intolérable et le remercie de sa disponibilité à étudier une solution autre que l'interdiction. Pour le Vorort, de fausses informations et des pressions politiques nuisent à un produit indispensable pour de nombreuses utilisations. Si brûler du PVC entraîne des dommages, des installations de dépollution spéciales pourraient maîtriser le chlore dégagé. Le but est de faire baisser à 500 les 1500 t de bouteilles en PVC à éliminer chaque année. Une interdiction injustifiée du PVC, ajoute le Vorort, serait contraire à l'accord de libre-échange entre la Suisse et la CEE et susciterait les protestations les plus véhémentes des exportateurs d'eaux minérales françaises. Ils s'ensui-

vrait une détérioration des négociations européennes que la Suisse entame actuellement. Des négociations capitales et délicates. ■

■ Berne interdit quand même

Malgré le combat de dernière heure des importateurs d'eaux minérales françaises (60 millions de litres par an), Berne fédérale les a rudement frappés le 23 août en interdisant les bouteilles en polychlore de polyvinyle (PVC). Le système de recyclage du PVC, proposé en dernière minute par trois importateurs d'eaux françaises, n'a aucunement convaincu les autorités fédérales : "Proposer de recycler à partir de 1993, 525 tonnes de PVC par an sur 1500 tonnes produites est totalement insuffisant."

Les producteurs d'eaux suisses, qui ont dépensé des fortunes pour remplacer le PVC par le PET, une matière plastique moins polluante à éliminer, ont fortement encouragé Berne à interdire le PVC. Ils ont utilisé sans gêne l'argument "écologique" pour taper sur la tête de leurs puissants concurrents français. La nouvelle ordonnance fédérale sur les emballages de boissons a été plutôt bien accueillie en Suisse. Les consommateurs et les verts sont ravis. La presse remarque que l'écologie a remporté une victoire sur la Communauté Européenne, qui pourrait considérer que l'interdiction du PVC est une infraction à la libre concurrence européenne.

Les producteurs d'eaux françaises, qui n'ont que 15 mois pour se retourner, exigent de Paris des mesures de rétorsion. Changer leurs emballages pourrait faire exploser leurs prix suisses.